Donner de l'espoir à l'avenir

Les successions et legs faits en faveur de l'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)» sont une aide inestimable et irremplaçable pour permettre à notre Œuvre de réaliser son mandat de soutien à l'évangélisation.

Aide à l'Église en Détresse
Kirche in Not
Aid to the Church in Need

ACN SUISSE LIECHTENSTEIN

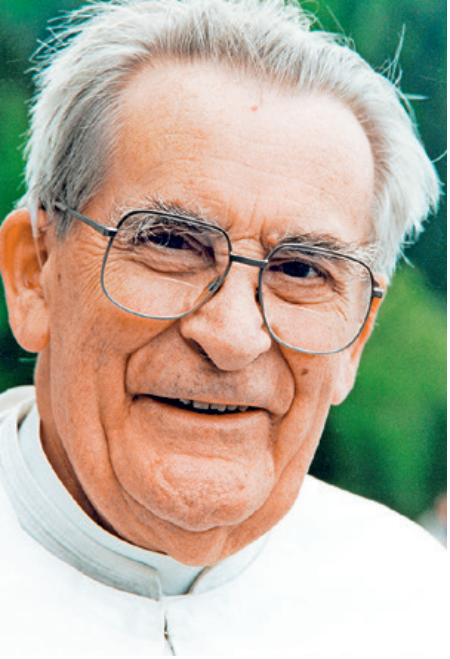

«Te souviens-tu, Seigneur, comment, dans un profond besoin d'aide, tu m'as rencontré en Maria-Thoi qui a donné naissance à son enfant à Noël dans un camp de réfugiés, car pour elle il ‹n'y avait pas de place à l'hôtellerie›? Te souviens-tu de la fille lépreuse ‹ perle précieuse›? Te rappelles-tu, Seigneur, combien tu as été proche de moi dans le Père Celsus qui voyageait entre 85 églises dans la forêt vierge brésilienne pour venir soutenir sa population abandonnée? Ne m'as-tu pas, Seigneur, rendu plus fort par la foi inébranlable des évêques clandestins, des prêtres et sœurs qui construisent l'Église dans les catacombes des dictatures?»

Père Werenfried van Straaten, Fondateur de l'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)»

Chère bienfaitrice, cher bienfaiteur,

Aujourd'hui encore, des millions de chrétiens du monde entier sont persécutés pour leur foi et sont méprisés ; des prêtres se sacrifient pour eux ; de nombreuses mères doivent donner naissance à leur enfant dans des camps de réfugiés. À travers ces opprimés et laissés pour compte de ce monde, notre Seigneur Jésus-Christ est tout particulièrement présent. Par un héritage ou un legs accordé à l'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)», vous décidez vous-même, de votre vivant, qu'une part de votre fortune doit être destinée à venir en aide aux chrétiens en détresse, dans un pays de votre choix ou pour des projets spécifiques que vous choisissez librement. Par votre legs ou don, vous envoyez aux chrétiens persécutés une espérance et une confiance en la vie.

Il doit en être comme Jésus nous l'a promis : « Demandez et vous recevrez, frappez et l'on vous ouvrira … » (Matthieu7,7)

Les pages qui suivent vous permettront de voir comment vous pouvez mettre à disposition de l'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)» votre fortune ou lui faire un legs.

Nous vous remercions d'avance et restons unis dans le Christ !

Jan Probst,
Directeur

Patricio Tribelhorn,
Responsable de l'information en Suisse romande

Les origines de l'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)»

Son fondateur est le Père néerlandais Werenfried van Straaten (1913–2003), prêtre de l'Ordre des Prémontrés, un des personnages les plus remarquables de l'Église catholique au XXe siècle. Il a consacré toute sa vie aux « frères persécutés ». En 1947, il a fondé l'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)», grâce à laquelle il a tenté par tous les moyens d'apaiser les souffrances des chrétiens, principalement en Europe de l'Est.

Depuis lors, l'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)» n'a cessé de croître, tout en conservant sa mission première et en étendant son rayon d'action aux chrétiens discriminés, persécutés et dans le besoin dans le monde entier. Chaque année, elle soutient 6000 projets pastoraux dans 150 pays. Tous les deux ans, elle rédige le « Rapport sur la liberté religieuse dans le monde », un outil permettant de surveiller et de décrire l'état de la liberté religieuse dans 197 pays.

L'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)» compte 23 bureaux dans le monde entier. Elle est aussi présente en Suisse et au Liechtenstein depuis 1966. Les projets de l'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)» sont financés exclusivement par des personnes privées et l'Œuvre est recommandée par les évêques suisses.

En 1987, l'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)» a été transformée en une association – selon les art. 60 et suivants du Code civil suisse – et est inscrite au Registre du commerce. Depuis 2011, elle est devenue Fondation de droit pontifical.

La révision des comptes a été effectuée par KPMG AG à Zurich. Les donations peuvent être déduites des impôts dans tous les cantons suisses et au Liechtenstein.

Notre fondateur, le Père Werenfried van Straaten

Le testament – comment est-ce que je procède ?

Libéralités pour cause de mort: institution d'héritier, legs

Aussi bien dans un testament que dans un pacte successoral, «Aide à l'Église en Détresse (ACN)» peut être favorisée soit par une succession, soit par un legs. En cas de legs, notre Œuvre de bienfaisance ne devient pas héritière – avec les droits et obligations correspondants –, mais reçoit une somme fixée ou d'autres valeurs patrimoniales (papiers-valeur, œuvres d'art, bijoux, immeubles, voitures particulières, etc.).

Il existe – sous réserve d'éventuels héritiers réservataires – trois possibilités de léguer sa fortune énumérées ci-après:

1. Testament

Le testament est un acte dans lequel vous manifestez vos dernières volontés, vos dispositions testamentaires, en déterminant ce qui adviendra de votre fortune après votre décès. Le Code civil suisse (CC) prévoit les trois formes suivantes:

Le testament olographe

Le testament olographe doit être écrit à la main du début à la fin. Il n'est valable que s'il est signé et daté de la main de son auteur. Dans un souci de clarté, on peut l'intituler «testament». Afin qu'il ne se perde pas, il est préférable de le déposer chez un avocat, une fiduciaire, un notaire ou auprès de l'office de partage.

Le testament authentique

Le testament authentique est rédigé selon vos indications et vos souhaits par un notaire, ou une autre personne autorisée par le droit cantonal à établir des actes. À cet effet, vous devez déclarer devant deux témoins que vous avez lu le testament rédigé par le notaire pour vous, et que celui-ci correspond à votre volonté. Vous devez ensuite signer l'acte du testament devant le notaire et les témoins. L'avantage d'un testament authentique réside dans le fait que les dernières volontés ne doivent pas être écrites à la main. En outre, vous êtes sûr que la forme est correcte.

Le testament d'urgence

Il s'agit d'un testament déclaré par oral à deux témoins, qui peut être établi en cas d'urgence absolue, par exemple en présence d'un danger de mort imminent. En ce qui concerne le testament d'urgence, il est important qu'il soit écrit et daté par l'un des deux témoins. Les deux témoins doivent alors signer ce document et le déposer auprès d'une autorité judiciaire. Il perd toutefois sa validité si le testateur, par la suite, est en mesure d'établir un testament olographe ou authentique.

«Je le répète sans cesse : l'homme est meilleur que ce qu'on pense. Cette conviction de la bonté de l'homme est un principe de l'‹Aide à l'Église en Détresse ACN)›.»

Père Werenfried van Straaten

2. Pacte successoral

Le pacte successoral permet à deux ou plusieurs personnes de réglementer le sort de leur fortune après leur décès. Un pacte successoral doit – comme un testament authentique – faire l'objet d'un acte authentique, avec la participation de deux témoins. Contrairement au testament, qui peut être annulé unilatéralement, le pacte successoral ne peut être annulé qu'avec l'accord de toutes les parties.

Libéralités entre vifs: donations
En plus des libéralités pour cause de mort, il existe également la possibilité de soutenir financièrement l'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)» au moyen de donations.

3. Donations entre vifs

Vous avez la possibilité de faire don de parties de votre fortune telles que des montants en espèces, des immeubles, des valeurs mobilières, etc… L'objet et les conditions de chaque donation sont déterminés dans un contrat de donation entre vous et l'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)». Nous vous conseillons volontiers sur les différentes possibilités.

«Tous sont là pour aider. Chacune des cinq paroisses a déjà taillé les pierres. Pendant que les hommes montent les murs, les femmes apportent l'eau. Ils n'ont pas d'argent, mais ils ont des mains. Et grâce à votre aide, il y aura ici, dans cinquante jours, une église.»

Père Stefan, Chili

Faites-vous conseiller !

Le droit suisse des successions connaît la réserve héréditaire.

Important: renseignez-vous afin de savoir si vous avez des héritiers réservataires, et le cas échéant quelle est leur quote-part. Un avocat, une fiduciaire, une banque ou un notaire vous expliquera l'ordre de succession et les quotes-parts, et vous conseillera pour toutes les questions de droit successoral. Les violations de la réserve légale ne sont d'aucune utilité aux héritiers favorisés. Votre réglementation de la succession peut être attaquée.

D'ailleurs: de nombreuses personnes souhaitent laisser une partie de leur succession à une institution de bienfaisance. Des formulations peu claires comme «Je lègue la quotité disponible à l'église persécutée» peuvent avoir pour conséquence que différentes organisations se disputent l'héritage. La meilleure solution consiste à écrire clairement et sans équivoque:

«Je lègue la quotité disponible à l'Œuvre de bienfaisance ‹Aide à l'Église en Détresse (ACN)›, Cysatstrasse 6, 6004 Lucerne.»

Vous avez bien entendu la possibilité de destiner votre succession à un projet concret. Les collaborateurs de l'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)» se feront un plaisir de vous conseiller.

L'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)» est une institution d'utilité publique exonérée d'impôt ayant son siège dans le canton de Lucerne. Les donations à ce type d'institutions sont exonérées de l'impôt sur les donations et sur les successions, les lois fiscales du canton de domicile du donateur, respectivement du testateur, étant applicables. Les libéralités entre vifs à des organisations bénéficiant d'une exonération fiscale sont déductibles de façon restreinte du revenu imposable (20 % en ce qui concerne l'impôt fédéral direct).

Faites-vous conseiller par un expert fiscal !
Vous aurez ainsi la certitude que vos dernières volontés seront réalisées ! Déposez votre testament ou votre pacte successoral auprès d'une société fiduciaire, d'une banque, d'un notaire ou auprès de l'office compétent pour l'ouverture de vos dispositions testamentaires.

Pour que vive la foi !

Soutien aux prêtres et missionnaires par l'envoi de dons de messes et l'achat de véhicules

Une église sans prêtre est comparable à un troupeau sans berger. Même là où il y a des prêtres, ils sont souvent surchargés de responsabilités pastorales. Il leur manque non seulement du temps pour remplir toutes leurs tâches, mais aussi l'argent nécessaire pour pouvoir accomplir leur mission. L'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)» les soutient par des envois de dons de messes. En signe de reconnaissance, les prêtres portent les intentions de prières des bienfaiteurs dans leurs célébrations de messes.

Les diocèses et paroisses sont souvent aussi étendus qu'un pays européen. Les prêtres, religieux et laïcs doivent souvent parcourir de très grandes distances pour visiter les paroissiens vivant dans des endroits très éloignés. De plus, les routes sont souvent en mauvais état. Il est très important que les prêtres puissent être mobiles. Sans véhicule, rien n'est possible. L'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)» finance des véhicules adaptés à chaque situation : voitures, tout-terrain, motos, vélos, bateaux ou même animaux de monte.

Aide à la construction d'églises autour du globe

Alors qu'en Suisse et ailleurs en Europe beaucoup d'églises sont désaffectées, bien des pays souffrent d'un manque cruel de lieux de culte. Des flots de personnes chassées des campagnes par la pauvreté ou les conflits affluent dans les villes et l'Église peine à les accueillir.

Les projets de construction ou de rénovation d'églises, de couvents, de cures et de centres paroissiaux constituent chaque année le poste de dépenses le plus important d'« Aide à l'Église en Détresse (ACN) ». Dans les territoires pacifiés, la réfection de bâtiments ecclésiaux détruits ou endommagés par la guerre est une tâche importante de notre Œuvre.

On voit bien en Syrie et en Irak combien les édifices religieux sont indissociables de l'identification de la population avec sa propre foi. Pour les minorités chrétiennes, il est vital de reconstruire les églises dévastées par les terroristes de Daech, souvent vieilles de centaines d'années. Pour beaucoup de chrétiens, une église reconstruite est une raison importante de tenter de recommencer à vivre sur place.

Beaucoup de ces projets de construction ne peuvent être réalisés que grâce au soutien financier de l'« Aide à l'Église en Détresse (ACN) ».

Soutien aux religieuses

L'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)» soutient la fondation de nouvelles communautés de religieuses. Elle leur vient en aide dans leurs tâches éducatives et dans les situations économiques difficiles.

Le travail pastoral et l'engagement social sont les principales tâches de l'ordre africain des « Filles de la Resurrection » dans le diocèse de Bukavu au Congo. La Congrégation a été fondée en 1966 par la Sœur belge Hadeweych du Saint-Sépulcre de Turnhout et le Père Werenfried van Straaten. Elle offre aux femmes congolaises la possibilité de se consacrer à Dieu. Elles consacrent leur vie quotidienne aux plus pauvres. Elles vivent dans un contexte dangereux. Neuf d'entre elles ont été assassinées durant la guerre civile. Depuis sa fondation, la congrégation n'a cessé de croître, et est aujourd'hui présente sur trois continents. On trouve des communautés au Rwanda, en République démocratique du Congo, au Cameroun, en Italie et au Brésil.

Les sœurs ne peuvent subvenir à leurs besoins que grâce à l'appui financier de l'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)».

Bibles pour enfants : transmettre la Parole de Dieu, c'est semer des graines

En 1979, « année de l'enfant », notre fondateur, le Père Werenfried van Straaten, a lancé l'idée de bibles pour les enfants. Il disait : « Les enfants ont besoin d'une bible pour que soit toujours présente en eux l'image du Christ. Ils seraient ainsi saisis par les histoires de l'Ancien Testament, de Noé, d'Abraham, de Joseph, Moïse et David. Mais dans de nombreux pays, les parents n'ont pas les moyens d'acheter une bible pour leurs enfants. Ils sont si pauvres qu'ils ne peuvent pas se permettre d'acquérir un livre. C'est pourquoi nous voulons leur offrir une bible pour enfants. »

C'est ainsi qu'un tel projet a vu le jour, apportant beaucoup de joie dans les parties du monde où les gens vivent pauvrement. Depuis, le petit livre rouge avec illustrations en couleurs a conquis le monde. Quelque 50 millions d'exemplaires publiés dans plus de 172 langues ont été distribués de par le monde.

« Je crois – petit catéchisme catholique » est une autre publication de l'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)». L'ouvrage de 155 pages a été illustré par l'artiste suisse Bradi Barth. Il est actuellement utilisé en catéchèse. Traduit dans plus de 20 langues, il a atteint le million d'exemplaires distribués.

Nos projets

«200 millions de chrétiens sont persécutés dans le monde»

Le droit humain le plus bafoué est la liberté de religion. Dans le monde, 200 millions de chrétiens ne peuvent témoigner librement de leur foi.

On peut classer en trois catégories ceux qui les persécutent : les fondamentalistes islamistes, les États totalitaires et les pays qui entravent le travail missionnaire de l'Église.

Pakistan, Irak, Soudan, Nigeria, Turquie, Indonésie, Chine, Venezuela, Laos, Myanmar, Sri Lanka… La liste des nations qui de ce point de vue vivent une situation de crise est longue.

«Aide à l'Église en Détresse (ACN)» soutient plus de 6000 projets dans 150 pays, diffusant ainsi l'espoir d'un monde meilleur, un monde où les populations aient le droit d'écouter le Christ et d'œuvrer dans son Église.

« Dans notre province de Karnata, les vocations ont augmenté. Chaque année, ce sont en moyenne 75 jeunes qui entrent dans l'ordre des jésuites. Des centaines d'enfants des bidonvilles peuvent venir à l'école chez nous. Grâce à ce service que nous leur offrons, ils peuvent faire l'expérience de l'amour de Dieu. Le gouvernement nous autorise à diriger des écoles, mais ne nous apporte aucun soutien. La pauvreté est toujours le plus grand obstacle à la formation. »

Un Père jésuite du Sri Lanka

Comment pouvez-vous continuer à nous aider ?

Prier pour l'Église universelle et plus particulièrement pour celle qui est persécutée est un moyen de nous soutenir. Le Père van Straaten disait à ce propos : « Tous peuvent par la prière aider les personnes opprimées et persécutées et ainsi être un maillon dans la chaîne de la solidarité universelle, chrétienne et spirituelle. »

Dons de messes

L'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)» transmet vos intentions de prières à des prêtres pauvres en Afrique, en Amérique latine et dans les pays de l'Est. Le prêtre reçoit dix francs pour chaque messe célébrée. C'est souvent pour lui la seule source de revenus.

Anniversaires, jubilés et fêtes

Vos amis et connaissances peuvent profiter de ces occasions pour faire un don à l'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)».

Dons à la suite d'un décès

A l'occasion du décès d'un proche, vous pouvez proposer de faire un don à notre Œuvre, en lieu et place de fleurs et couronnes.

Informations et matériel de publicité

Commandez chez nous le matériel d'information et de publicité que vous souhaitez mettre à disposition dans votre église ou dans d'autres lieux.

Présentation de l'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)», stand d'information

Vous pouvez inviter une équipe de l'«Aide à l'Église en Détresse (ACN)» à venir présenter notre Œuvre et notre travail dans votre paroisse, dans un groupe de prière ou tout autre groupe d'Église. Les collaborateurs de l'Œuvre se réjouissent de vous présenter leurs activités et de vous rencontrer personnellement.

Adresses

Pour mieux faire connaître la détresse de nos frères et sœurs chrétiens dans le monde, nous serions reconnaissants de nous communiquer les adresses de vos amis et connaissances intéressés.

« Je suis fière d'être religieuse », affirme Sœur Lem Lem, « parce que ce que nous faisons a une signification profonde. Et les gens nous font confiance. Les mères savent que nous aimons tout le monde. Elles déposent leurs bébés devant notre porte, dont certains sont handicapés. »

Sœur Lem Lem, Érythrée

Un héritage ou un legs fait à l'Église en détresse signifie regarder l'avenir avec espoir, ou mieux : donner de l'espoir à l'avenir.

Antenne pour la Suisse romande
Aide à l'Église en Détresse (ACN)
Rue du Botzet 2
CH-1700 Fribourg
T +41 26 422 31 60
mail@aide-eglise-en-detresse.ch
www.aide-eglise-en-detresse.ch

Compte postal 60-17700-3
IBAN CH47 0900 0000 6001 7700 3
BIC POFICHBEXXX

Secrétariat national
Aide à l'Église en Détresse (ACN)
Cysatstrasse 6
CH-6004 Lucerne